

**Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2025-124**

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 10 décembre 2025**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 10 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nbre de membres présents : 26

Nbre de suffrages exprimés : 31

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gérard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourredine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Philippe CURIE. Dominique DANGEL. Nadine MERCIER. Claude-Françoise SAUMIER. Pierre MOSSINA. Jean-Louis RENGLI. Omar RABEI

Excusés : Gabrielle MANZINALI. Claudia FERNANDES. Daniel FERNANDES. Stéphanie BOURQUIN. Saniye AKDEMIR

Absents : Valère NEDEZ. Jean-François HEIL

Pouvoirs : Gabrielle MANZINALI pouvoir à Georgette CUENOT
Claudia FERNANDES pouvoir à Philippe GAUTIER
Daniel FERNANDES pouvoir à Denis NEDEZ
Stéphanie BOURQUIN pourvoir à Pierre MOSSINA
Saniye AKDEMIR pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 3 décembre 2025

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Stéphanie GAUTIER ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 4 novembre dernier est adopté à **LA MAJORITÉ** des voix présentes et représentées. (*27 voix Pour, 1 abstention Monsieur MOSSINA*) des voix présentes et représentées.

**OPERATION VALENTIGNEY PREND DES COULEURS ATTRIBUTION D'AIDES A LA
RESTAURATION DE FACADES**

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20251210-2025-124-DE
Date de télétransmission : 15/12/2025
Date de réception préfecture : 15/12/2025/..

Extrait du registre des délibérations n°2025-124**OPERATION VALENTIGNEY PREND DES COULEURS : ATTRIBUTION D'AIDES A LA RESTAURATION DE FACADES**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 25 septembre 2019, le Conseil Municipal a adopté un dispositif d'aide aux ravalements des façades et aux travaux d'isolation des maisons d'habitation et des surfaces commerciales.

Le montant de l'aide attribuée correspond à 20% du produit des deux données suivantes :

- La surface de la façade de l'accès principal à l'habitation visible depuis le domaine public, cette surface étant limitée à 300 m²,
- Le prix unitaire subventionnable des travaux, ce dernier étant le prix unitaire facturé au pétitionnaire, plafonné à 25.00 € TTC/m² pour des travaux de ravalement, et à 60.00 € TTC/m² pour des travaux de ravalement et d'isolation.

Les demandes suivantes ont été examinées et sont éligibles à ces subventions :

- Ravalement et isolation des façades de l'habitation de M. CVETKOVIC Slavisa située 4 rue de Valmont (Déclaration Préalable 2500065, travaux achevés le 26 août 2025),
- Ravalement et isolation des façades de l'habitation de Mme JEANGUENIN Carole située 8 rue des Jardins (Déclaration Préalable 2500092, travaux achevés le 16 septembre 2025).

Les caractéristiques des éléments retenus pour le calcul des subventions, ainsi que les montants desdites subventions sont les suivants :

NOM Prénom	Surface retenue (1)	Prix unitaire retenu (2)	Dépense subventionnable (3) = (1) x (2)	Montant de la subvention (4) = (3) x 20%
CVETKOVIC Slavisa	54.00 m ²	60.00 € TTC/m ²	3 240.00 €	648.00 €
JEANGUENIN Carole	37.00 m ²	60.00 € TTC/m ²	2 220.00 €	444.00 €
TOTAL				1 092.00 €

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser les subventions ci-dessus mentionnées.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,



Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20251210-2025-124-DE
Date de télétransmission : 15/12/2025
Date de réception préfecture : 15/12/2025